que de la Marseillaise, et l'heure semble venir où le chant de Rouget de Lisle, s'il ne conduit nos armées à la victoire, servira à faire disgracier les généraux suspects.

C'est donc le cas de publier la spirituelle fantaisie suivante :

Parlons un peu de la *Marseillaise*.

La *Marseillaise* est un air magnifique, les paroles ont une férocité très-facilement admissible dans les conditions où elles ont été composées, à propos d'une invasion non provoquée : un peuple envahi par des armées ennemis a tous les droits; tout ce que peut inspirer la haine, la vengeance, le désespoir, l'amour de la famille et de la patrie, lui est permis; mais ces paroles chantées par des Français contre d'autres Français sont d'une sauvagerie odieuse, criminelle, répugnante et imbécile.

D'ailleurs, n'est-il pas absurde, grotesque, de voir aujourd'hui les vainqueurs, les maîtres appeler aux armes contre les tyrans, tandis que s'il y a des tyrans, s'il faut absolument des tyrans, des despotes, ce sont uniquement eux, les chanteurs, qui exercent cette profession contre laquelle ils hurlent de si terribles menaces ?

Cette invocation à la liberté, si belle quand elle est motivée, liberté chérie! devient une parodie faite par des gens qui n'ont plus à conquérir que la liberté des autres.

Mais je me trompe, — des tyrans, des ennemis, vous en avez encore, et je vais vous les dénoncer:

Vos tyrans, vos ennemis, ce sont les charlatans et les coquins qui vous font croire que pouvez vous enrichir autrement que par le travail, la sobriété et l'économie.

Vos tyrans et vos ennemis, ce sont votre crédulité, votre badauderie, votre facilité à l'engouement pour les divers farceurs et escamoteurs qui vous font successivement le même tour depuis bientôt un siècle.

Vos tyrans et vos ennemis, c'est la parole, c'est l'ivresse, c'est la folle vanité qui vous font croire que vous entendez quelque chose à la politique quand, entassés dans les clubs, les réunions publiques ou privées, vous écoutez ou vous répétez sans les comprendre des phrases creuses, sonores, que vous débitent des avides, des affamés qui ne les comprennent pas plus que vous. — Allons, chantez :

Ils viennent jus que dans nos bras
Egorger nos filles et nos compagnes.

On n'égorge ni vos filles ni vos compagnes, on se contente de les enlever de vos bras qui ne sont pas assez serrés pour les retenir.

Et, quels sont les ennemis qui les enlèvent ? je vais vous le dire : ce sont vos loisirs politiques, votre désuétude, votre dégoût du travail, votre parole, votre ivrognerie, vos rêves insensés, qui vous empêchent de les nourir et de les vêtir en travaillant; — votre exemple qui leur inspire la paresse et l'envie : — voilà les ennemis qui les arrachent de vos bras, non pour les égorger, mais bien plus pour les livrer à la misère et au vice.

Mais je m'arrête, loin de moi l'idée de m'opposer à « la *Marseillaise* obligatoire.

Si je le pouvais, au contraire, je ne me contenterais pas de la faire jouer aux corps en marche, je la ferais jouer jour et nuit dans les casernes, dans les théâtres, pendant les entr'actes, par les orgues de Barbarie, inexorablement, dans les rues; aux omnibus, aux fiacres, aux wagons de chemins de fer, aux moulins à café, aux broches, etc., à tout ce qui a un mouvement, j'adapterais un cylindre jouant la *Marseillaise*, j'en ferais une scie sans pitié.

On se rappelle le sort de la *Parisienne* de 1850... Marchons contre leurs canons! » — dont les paroles et la musiques étaient, je l'avoue, si fort au-dessous des paroles et de la musique de la *Marseillaise*, le Parisien en était si agacé que bien des gamins qui s'obstinaient à la hurler, à la glapir dans les rues, recevaient des coups de pieds au derrière par des passants énervés et hors d'eux-mêmes.

Alphonse KARR.

LES FRÈRES.

En réponses aux calomnieuses imputations et aux fausses allégations produites par M. Jules Ferry, ministre, et M. Paul Bert, rapporteur, dans la discussion engagée actuellement à la Chambre à propos de l'instruction primaire, voici un document irréfutable par ses chiffres, et qui confirme les paroles éloquentes de M. Keller.

Nous allons analyser l'ouvrage publié cette année même par M. Rémont, avocat à la cour d'appel de Paris, et s'appuyant sur des documents authentiques :

Ce travail donne la statistique officielle des écoles congréganistes et laïques de garçons et de filles, dans la capitale, et le résultat des concours des élèves de chaque mode d'instruction, soit pour des « bourses obtenues», soit pour les «certificats d'étude. »

Les Ecoles laïques sont au nombre de	173
Les Ecoles congréganistes de	112
Les premières ont	52.683 élèves
Les congréganistes	40.474

Ces dernières sont les plus fréquentées, puisqu'elles ont 361 élèves par école et les autres. . . 304 seulement.

Quant au nombre des bourses mises chaque année au concours par la ville de Paris, en voici le résultat :

Les élèves congréganistes en ont obtenu :	
Sur 1.445.	1.148
Les élèves laïques. . . .	297 seulement.

Soit environ les *quatre cinquièmes* pour les congréganistes et le *cinquième* seulement pour les laïques.

En 1878, les résultats ont été les mêmes.

Quant au concours sur 788 élèves de toutes les écoles de la ville de Paris. 339 ont été déclarés admissibles à y prendre part.

Sur ces 339 élèves, il y en a eu 242 sur les 54 écoles de Frères, et 97 seulement sur les 87 écoles laïques de garçons.

Sur les 50 premiers, les Frères en on eu	43
Les écoles laïques n'en ont eu que.....	7
Sur les *cent premiers*, les Frères en ont eu	83
Les laïques	17

Mais ce n'est pas tout :

« Si le concours des bourses est l'épreuve de l'*élite*, l'examen du certificat d'études est l'épreuve de *la moyenne*. »

Ainsi parle M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire, dans un rapport adressé à M. le préfet de la Seine, le 25 septembre 1875. Il ajoute :

« Il s'agit ici, pour l'instituteur, d'amener le plus grand nombre possible d'élèves à ce niveau de connaissances générales qui doit être le patrimoine égal de tous les enfants ayant régulièrement fréquenté l'école. *Point de préparation spéciale.* C'est par un progrès naturel, sans autre effort que celui d'une *application de chaque jour*, que les élèves peuvent arriver au certificat, couronnement de leurs études.

Voici les chiffres :

En 1878, sur 852 certificats obtenus, les écoles laïques ont obtenu, *en moyenne*, 8. 78 par école.

Les écoles congréganistes ont obtenu, 14. 44 par école.

C'est un peu plus que les trois cinquièmes, M. Rémont ajoute ce qui suit :

« Cependant ce n'est qu'un aspect des succès remportés par les prétendus *ignorantins*. Le lecteur ne nous pardonnerait pas de lui cacher les autres.

» Les voici et ils sont tenus pour avérés et irréfutables par tout le monde, amis et ennemis :

« *Ce sont les Frères qui ont vulgarisé la langue française dans le pays.*

» *Ce sont les Frères qui ont créé la méthode d'enseignement simultané, aujourd'hui reconnue la meilleure*, comme le constatait encore récemment le *Journal officiel*, n° du 7 septembre 1878.

» *Ce sont les Frères qui ont donné la meilleure méthode pour l'enseignement du dessin.*

» A l'Exposition de 1867, *ils ont sauvé l'honneur de la France*, comme le proclamait le président du dixième groupe annonçant la *médaille d'or* qui leur avait été accordée à titre de récompense générale.

» Et ils tiennent toujours la tête dans ce genre d'enseignement, car, cette année, leurs élèves ont remporté cinq prix sur neuf, et seize accessits sur vingt-trois.

» *Ce sont les Frères qui ont créé les cours d'adultes.* A Paris, 22 de leurs écoles communales, sur 54, sont ouvertes le soir aux jeunes ouvriers qui veulent commencer ou compléter leur instruction primaire.

» *Ce sont les Frères qui ont organisé les cours d'enseignement supérieurs et professionnel*, et leur cours de Saint-Nicolas, Issy, Passy et leur cours de l'Ecole commerciale Saint-Paul sont des types dont Paris doit être fier et qu'on lui envie.

» *Ce sont les Frères qui, dans toutes les branches de l'enseignement primaire, obtiennent le plus de succès.*

» Leurs livres ont été honorés des plus hautes récompenses à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, et à l'Exposition de géographie de Paris, en 1875.

» Leur méthode a été calquée par le ministre M. Duruy, dans son règlement pédagogique de 1867.

» Enfin, à l'Exposition universelle de 1878, ils ont obtenu une médaille d'or pour exposition collective de France de Belgique et Canada.»

Toutes les maisons de l'ordre participent à cette récompense, qui dispense de mentions spéciales, autrement nous aurions pu signaler pour la ville de Nantes, d'après l'*Espérance du Peuple*, l'école Saint-Pierre, rue de la Commune, honorée d'une médaille d'or; et beaucoup d'autres distinctions.

En outre, les Frères qui ont exposé avec le ministre de l'instruction publique partipent au grand prix que celui-ci a obtenu.

Non-seulement les Frères s'occupent de l'instruction et du dessin, mais encore de géographie, de chimie et même d'agriculture.

Ils ont obtenu, à ce sujet, des médailles d'argent, de bronze et même une médaille d'or donnée à l'Institut agricole de Beauvais.

On voit par là que l'Institut des Frères n'est étranger à aucune des branches de connaissances utiles et pratiques, que nous devons tous soutenir dans l'intérêt de notre pays.

Tels sont ces Frères, que, sans reconnaissance pour les héroïques ambulanciers et pour leurs admirables services scolaires un ministre et des députés de gauche injurient et proscrivent à l'instar de municipalités idiotes d'impiété.

---

embrassant de nouveau Rose et la mangeant des yeux sans cesser pour cela de pleurer, — car il y avait si longtemps qu'elle retenait et cachait ses larmes, qu'on aurait cru maintenant qu'elles ne s'arrêteraient plus, — mais, Jésus, mon Dieu! Comment rendre la confiance à cet enfant ? Ce monsieur Benoît le rend quasiment fou.

— Je lui parlerai ce soir, dit Rose avec tendresse, car la douleur de cette mère s'était mêlée à la sienne et elle les sentait toutes deux avec une force déchirante ; je lui dirai combien il est aimé, il ne résistera pas à la vérité, il aura pitié de nous.

— Que Dieu t'entende, ma fille, qu'il te bénisse et qu'il t'épargne, quand tu seras mère à ton tour, la douleur qui frappe mes vieilles années.

Rose cacha en rougissant son visage dans les bras de la mère David, qui se mit à caresser les boucles blondes de la jeune fille.

Quelques doux instants, ramenées par la pensée aux rêves d'amour, d'union et de bonheur, elles oublièrent qu'il y a des heures bien douloureuses dans la vie et qu'elles échangeaient des baisers dans des larmes.

Enfin, la mère David parla de se retirer. Rose lui prit familièrement le bras pour la conduire.

En passant devant le jardin, la brave femme qui aimait les fleurs, demanda un brin de réséda.

Elles entrèrent au jardin. Où était le réséda ? Où le jasmin ? où les roses, les œillets, les verveines ?... toutes ces fleurs si gaies, si odorantes, tout ce qui faisait de ce petit coin de terre un séjour délicieux ?

— Oh ! ma Rosette, dit tristement la mère David, dans quel état est ton jardin !

Rose soupira. Elle écarta les branches épineuses des ronces, elle arracha les mauvaises herbes qui venaient jusque dans l'allée, elle foula aux pieds des orties, des coquelicots, terribles envahisseurs de ses chères plates-bandes ; elle vit desséchés par le manque d'eau bon nombre d'arbrisseaux pleins d'espérance six mois plus tôt, portant la trace de l'oubli et de l'oisiveté là où, fillette heureuse, elle avait vu son père travailler en chantant. Le réséda avait survécu.— C'est une plante vivace qui dispute longtemps le terrain et qui est lente à mourir. Rose en prit quelques tiges et les baisa avant de les donner à la mère David. Oh ! mes fleurs chéries, murmurait son âme, avec chacune de vos grâces et chacun de vos parfums s'est enfui un peu de mon bonheur.

A la fin de la journée, quand son père et sa mère restés à table à prendre le café n'eurent plus besoin de ses services, elle fut suivant sa promesse chercher Ambroise pour l'entretenir.

Ils se promenèrent quelque temps silencieux. C'était par un temps calme ; les mouches d'été troublaient seules le silence et le repos. Pas de nuages au ciel, rien que les teintes douces du couchant qui achèvent un beau jour et sont pleines de promesses pour le lendemain.

— Ambroise, dit Rose dont la voix était tremblante et la poitrine oppressée par l'émotion, qu'as-tu depuis quelque temps ? Que t'ai-je fait ? Pourquoi me fuis-tu ? Ne m'aimes-tu plus ?

— Peux-tu me faire ces questions, quand tout mon mal me vient de toi ?

— Explique-toi mieux, reprit la jeune fille qui feignait de ne pas le comprendre pour lui faire ouvrir tout son cœur.

— Et quand je m'expliquerais ; tu en sais aussi long que moi ; tu vois bien que le rôdage de ce monsieur Benoît autour de toi me met la mort dans l'âme.

— Comment, tous tes mauvais airs viennent de là ? ton éloignement du travail, la peine que tu fais à ta mère, la mienne aussi ? car j'en ai, sois en sûr, et gros sur l'esprit ; tout cela, Ambroise, pour un étranger qui a su plaire à mon père, mais qui ne peut rien sur mon cœur, puisque je te l'ai donné... En vérité, je te croyais plus raisonnable.

— C'est plus fort que moi, dit l'ouvrier d'un air sombre ; je suis comme un homme pris de la malerage.

— Cela nous promet un bel avenir, reprit Rose dépitée.

— Qu'est-ce à dire ? demanda l'ouvrier l'œil flamboyant.

Rose ne recula pas, et le regardant en face : Cela veut dire que l'homme qui n'a pas confiance en moi quand je lui donne ma parole d'honnête fille de n'aimer jamais que lui, n'aura pas plus de confiance dans la femme qui lui aura fait un serment à l'église.

A suivre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Présidence de M. Gambetta

Séance du 22 mars

La séance s'ouvre à deux heures.

La Chambre valide l'élection de M le baron de Reille.

M. BOISSET dépose une proposition de loi relative à la suspension de l'inamovibilité de la magistrature.

La Chambre discute les conclusions du rapport du 3e bureau sur l'élection de M. Abbattucci dans l'arrondissement de Sartène (Corse).

L'élection de M. Abbattucci est validée.

Retour des Chambres à Paris

M. MÉLINE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner les propositions de MM. Spuller et Laroche-Joubert, relatives à la réunion de la Chambre à Paris. (Lisez ! — lisez !)

M. MÉLINE donne lecture de son rapport.

La commission après avoir examiné la proposition de M. Spuller, avait été d'avis que le retour de la Chambre à Paris ne pouvait s'effectuer que par la voie constitutionnelle ; elle a été du même avis en ce qui concerne la proposition de M. Laroche-Joubert. Elle a pensé qu'il était impossible de se méprendre sur la portée de l'article 9 de la Constitution, consacrant la loi du 8 septembre 1871. Cette loi était catégorique: elle avait pour but d'empêcher le contact de l'Assemblée avec la population parisienne.

La proposition en vertu de laquelle les commissions ont été autorisées à siéger à Paris ne saurait être considérée comme un précédent, elle faisait une distinction formelle entre les séances publiques et celles des commissions.

La commission n'a pas hesité à rejeter les propositions. Elle n'a pas voulu qu'on portât la plus légère atteinte à la constitution qui doit être respectée de tous.

Cependant la commission n'a pas bornée la son œuvre, elle a dû rechercher les moyens de ramener la Chambre à Paris et elle propose de décider qu'il y a lieu de supprimer purement et simplement l'article 9 de la constitution. Elle a pensé que le lieu du séjour des Chambres ne devait pas être fixé par la constitution. L'article 9 supprimé, il y aura lieu de régler ce séjour par une loi et l'on verra s'il n'y a pas lieu de conserver la possibilité du séjour à Versailles, en siégeant ordinairement à Paris.

La commission espère que le Sénat s'associera à la mesure proposée. Le retour à Paris s'impose par la nécessité de rendre à cette grande ville son véritable rôle... (Très bien!) et par les besoins du travail parlementaire entravé par de fastidieux voyages. (Très-bien!)

Le grand labeur parlementaire que la France attend de la Chambre ne peut se faire qu'à Paris. Les Commission siégent au Palais-Bourbon, on ne peut refuser de faire le dernier pas. Aujourd'hui, la situation n'a plus rien de commun avec celle ce 1871. La République ne court aucun danger. Les deux Chambres, le chef de l'Etat lui sont dévoués; il n'y a pas pour la représentation nationale de milieu plus sympathique (Très-bien: — Très-bien!

L'air de Paris est malsain pour les gouvernements absolus (Très-bien!)... Mais un gouvernement libre et national est admirablement placé au sein de la population libérale et intelligente de Paris.

Paris n'est pas un vaste réservoir de passions révolutionnaires, comme certains esprits le pensent. Pour réfuter cette objection, il faudrait refaire l'histoire; il suffira de dire que les révolutions auraient eu lieu quel que fût le séjour du Gouvernement, parce qu'elles partaient des entrailles mêmes du pays; quant aux insurrections contre le sentiment général du pays, elles n'ont jamais réussi; or, s'il y a à Paris une partie de la population à la recherche des occasions de désordre, sur laquelle le gouvernement doit exercer une surveillance dans l'ombre c'est un danger qu'il faut regarder en face et le gouvernement, qui représente le pays tout entier, a toutes les armes nécessaires pour réprimer toute tentative de désordre.

Mais ces extrémités ne sont pas à redouter, l'esprit révolutionnaire perd tous les jours du terrain à Paris; c'est le bulletin de vote, seul, qui fait, aujourd'hui, de fécondes et pacifiques réélections.

Dans cet état des esprits, on ne doit pas hesiter à faire cesser des germes d'irritations qui pourraient grandir; il ne faut pas laisser une arme aux mains des adversaires du Gouvernement; il faut rendre, à Paris, ses titres et sa couronne (Bruits divers).

Le Congrès qui se réunira aura, dans la pensée de la commission, pour unique objet, la suppression de l'article 9. Il ne pourra sortir de ses limites et ne sera point investi de la plénitude du droit constituant. Tel est l'esprit des lois constitutionnelles.

La commission propose donc que la Chambre des députés décide qu'il y a lieu de réviser la Constitution et invite son président à transmettre cette résolution au Sénat. (Très-bien! très-bien!)

L'urgence est déclarée.

Plusieurs membres à gauche demandent la discussion immédiate. (A lundi ! — A mardi !)

La date de mardi n'est pas adoptée.

Après une épreuve douteuse, la date de lundi n'est pas adoptée.

La Chambre décide en conséquence que la discussion aura lieu immédiatement.

M. LAROCHE-JOUBERT dit que le rapport est une fin de non-recevoir opposée à sa proposition. Il n'est pas exact que les bureaux aient donné mandat à la commission de repousser cette proposition, puisque la commission était nommée antérieurement. L'orateur accepterait bien volontiers le retour à Paris par voie de révision, mais il est évident que la révision ne sera pas faite et qu'ainsi la question sera enterrée. (Bruit.)

M. MÉLINE, rapporteur, répond que la proposition de M. Laroche-Joubert est presque identique à celle de M. Spuller, dont la Commission était saisie, et c'est pourquoi elles ont été renvoyées à la même Commission.

C'est une singulière manière de tenir au retour à Paris que de mettre en doute la réunion du Congrès qui doit examiner cette question.

M. DE GASTÉ s'oppose au retour à Paris : Personnellement, l'orateur aurait intérêt à ce retour puisqu'il habite Paris, mais il faut passer avant tout l'intérêt de la France et de la sécurité publique. Les Etats-Unis ont reconnu la nécessité de faire siéger les assemblées délibérantes dans une ville peu peuplée.

En France, le séjour de ces assemblées à Paris a toujours amené des coups d'Etat d'en haut ou d'en bas.

M. P. DE CASSAGNAC croit faire preuve de respect envers le gouvernement en le priant de formuler son opinion. (Très-bien à droite. — Bruit.)

M. LE RAPPORTEUR dit que le gouvernement a été entendu dans la commission et n'hésiterait sans doute pas à reproduire ses déclarations devant la Chambre : mais personne ne s'attendait à ce que la discussion eût lieu immédiatement et l'on ne peut mettre en demeure de s'expliquer le premier ministre venu. (Exclamations et bruit.)

Il conviendrait plutôt d'entendre les ministres qui ont déjà paru devant la commission.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR déclare que le gouvernement est d'accord avec la commission sur le fond de la question, c'est-à-dire sur le retour à Paris, mais estime que ce retour ne peut avoir lieu que par voie constitutionnelle, tout en désirant, comme la Chambre, le retour à Paris du gouvernement et des deux Chambres.

Le gouvernement croit donc à la nécessité de réunir le Congrès pour statuer sur cette question. (Applaudissements.

M. P. DE CASSAGNAC dit que la droite étant exclue de toutes les commissions, il était très naturel que ces explications fussent demandées.

La discussion générale est close.

Le projet de résolution portant qu'il y a lieu de réunir le Congrès pour réviser l'article 9 de la loi constitutionnelle est mis aux voix et a la majorité de 330 voix contre 131, sur 461 votants, est adopté.

Proposition de M. Lenglé

M. DRUMEL, au nom de la commission d'initiative, dépose le rapport sur la proposition de M. Lenglé, relative à la nomination d'une commission d'enquête sur les causes des fluctuations du marché financier du 22 au 27 février 1879. Lisez!

M. LE RAPPORTEUR donne lecture de son rapport.

Après avoir entendu les explications du ministre, la commission a jugé que ses explications étaient suffisantes ; elle a pu conserver quelques doutes sur la conduite du syndic des agents de change, mais elle a pensé qu'à cet égard l'enquête serait inutile et inefficace ; elle propose donc de ne pas prendre la proposition en considération.

M. GALLY demande l'urgence et la discussion immédiate.

M. LE MINISTRE DES FINANCES s'associe à cette demande.

M. LENGLÉ demande le renvoi de la discussion à lundi. (Bruit à gauche.) Il est de l'intérêt de la Chambre qu'on ne puisse pas dire qu'elle a voulu étouffer la lumière. (Nouveau bruit.)

En agissant autrement, la Chambre porterait atteinte à son règlement et au droit d'initiative.

M. LE PRÉSIDENT répond que la discussion immédiate n'est point contraire au règlement, dans le cas d'urgence.

M. RASPAIL demande la discussion immédiate : il s'est écoulé trop de temps, depuis les scandales de la Bourse et on doit s'étonner que le ministre des finances ait jusqu'ici gardé le silence.

L'urgence est déclarée.

La Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. Cunéo d'Ornano, qui interrompt le président, est rappelé à l'ordre.

M. SOURIGUES a la parole comme premier inscrit.

M. LENGLÉ fait remarquer que les inscriptions ne peuvent être faites qu'au moment du dépôt du rapport et qu'il demande la parole sur l'urgence comme auteur de la proposition.

M. LE PRÉSIDENT dit que la feuille d'inscription porte le nom de M. Sourigues comme premier inscrit, mais que M. Sourigues cède son tour à M. Lenglé.

Discours de M. Lenglé

M. LENGLÉ dit que les auteurs de la propositition n'ont pas voulu faire œuvre de parti.

Il s'agit ici d'une question d'honnêteté et de moralité publiques sur lesquelles tout le monde doit être d'accord. (Très-bien ! à droite.)

On doit donc s'étonner que l'urgence ait été repoussée; on doit s'étonner aussi que la proposition soit repoussée à son tour.

L'enquête est du droit et du devoir de la Chambre ; la nécessité est inscrite dans la conscience publique, elle a été proclamée par les intérêts brutalement lésés. (Très-bien ! à droite.)

On n'a point oublié l'émotion du public dont M. de Girardin s'est fait l'interprète, et les accusations qui furent portées contre le ministre des Finances. On a pu exagérer les gains, mais il y a eu des pertes graves ubies par de petits rentiers.

Quelle a été l'attitude du ministre des Finances dans cette question ? On a remarqué que les bruits de conversion se renouvelaient fréquemment, surtout aux approches de la liquidation.

Le ministre a été interrogé par M. Haentjens et par M. Sourigues. Le ministre s'est renfermé dans une réserve complète.

Il est difficile d'admettre que le ministre n'ait pas eu, le 11 février, une opinion qu'il a eue le 27 février. On nomma quelques jours après la commission du budget et l'opinion des commissaires parut favorable à la conversion, une baisse se produisit.

Le ministre pouvait, dès ce moment, faire connaître son opinion; il ne l'a pas fait parce qu'il était partisan de la conversion.

Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire le *Journal des Débats* qui est l'organe officieux de M. le ministre des finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES dit que le *Journal des Débats* n'a nullement ce caractère (Exclamation à droite.)

M. LENGLÉ cite un article du *Journal des Débats* d'après lequel on a pu croire que la conversion allait se faire; mais les sentiments de M. le ministre des Finances se sont modifiés, et, dans le conseil des ministres, il a été décidé que M. le ministre des Finances déclarerait à la commission du budget que la conversion était inopportune.

Cette résolution a été communiquée au syndic des agents de change, le jeudi, à midi, mais ce n'est pas là la forme habituelle des communications du Gouvernement. Il y a à la Bourse un commissaire qui fait afficher les communications de ce genre.

Quand on a vu que la communication n'était pas faite par cette voie, on a cru que c'était une fausse nouvelle.

M. le ministre des Finances, en partant pour Versailles, dit au syndic des agents de change qu'il est la dernière personne à qui il parlera à Paris et ce syndic, en quittant M. le ministre des Finances, se rend chez M. de Rothschild avant d'aller à la Bourse.

M. LE MINISTRE DES FINANCES dit que le syndic a eu tort.

Lecture est donnée par M. Lenglé de la note du syndic inserée dans le registre des délibérations de la Chambre syndicale. En allant prévenir, avant tout, le roi de la Finance, le syndic faisait une démarche imprudente que rien ne peut expliquer, dans notre société démocratique où le plus petit métier a autant de droits que le plus grand financier. (Applaudissements.)

Entre le dire du syndic et celui du ministre des Finances, il y a des différences sensibles sur lesquelles l'enquête jetterait la lumière.

S'il y a eu, à l'abri des imprudences commises, des manœuvres illicites qui aient produit des gains irréguliers, il ne faut pas hésiter à les rechercher. Autrefois, on n'avait aucun ménagement pour l'agiotage. Les décrets de la Révolution en font foi. L'enquête est donc nécessaire, en outre elle est possible.

Comme l'interpellation, l'enquête est la conséquence de la responsabilité ministérielle : le droit d'enquête est consacré par des précédents, notamment en 1832.

Si la Chambre ne décide par l'enquête, on attribuera son refus à une pensée politique; on dira qu'elle n'a pas voulu faire la lumière, parce qu'elle était demandée par un membre de la minorite. Ce sera une faute, car il faut mettre au-dessus des opinions la Nation et la Patrie.

Discours de M. L. Say

M. LE MINISTRE DES FINANCES déclare tout d'abord qu'il ne recule pas devant le debat qui s'est ouvert devant la Chambre, mais il regrette que l'auteur de la proposition d'enquête n'ait pas préféré prendre la voie de l'interpellation. Il croit en outre devoir déclarer de nouveau que le *Journal des Débats* n'est son journal, ni a titre officiel ni à titre officieux.

Abordant le fond de la question, M. le ministre rappelle qu'il s'est toujours montré partisan du droit, pour l'Etat, d'opérer la conversion au moment qu'il jugerait opportun, mais qu'il a toujours réservé aussi la question d'opportunité, comme celle du mode et de la forme que devrait revêtir l'opération de la conversion de la rente.

L'orateur expose qu'il n'appartenait pas au ministre des finances de faire insérer sa déclaration au *Journal officiel*, sans se mettre en conflit avec la Chambre dont la majorité des bureaux s'était montrée favorable au projet de conversion.

Expliquant sa conduite, M. le ministre dit qu'il informa régulièrement le syndic des agents de change. Il ajoute qu'il laisse à celui-ci la responsabilité de ses visites à certaines personnes avant de porter à la Chambre syndicale la communication qui venait de lui être faite.

L'orateur poursuit en déclarant qu'il méprise profondément les calomnies et les insinuations perfides. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Sourigue appuie la proposition d'enquête. (Aux voix !)

L'orateur, poursuivant au milieu des interruptions, est plusieurs fois rappelé à la question par M. le président.

M. LENGLÉ, répondant à M. le ministre des Finances, dit que le conflit dont celui-ci a parlé, entre lui-même et la Chambre, eût été moins grave que la ruine qui a frappé un grand nombre de petits rentiers.

L'orateur ajoute, en terminant, que M. le ministre n'a pas répondu aux arguments en faveur de l'enquête, qu'il a développes devant la Chambre.

La discussion est close.

Le scutin est ouvert sur les conclusions de la Commission.

M. Frébault dépose une proposition concernant les bâtiments élevés au Champ-de-Mars. Il demande l'urgence.

L'urgence n'est pas déclarée.

M. LE PRÉSIDENT fixe l'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu lundi.

Les conclusions de la Commission sont adoptées, par 318 voix, contre 77, sur 395 votants :

La séance est levée à 6 heures 30 minutes.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 22 mars, 1879.

Comme après les grands chocs où une armée même en apparence victorieuse, perd sa cohésion, son unité, ce lien mystérieux qui relie solidement les groupes et les individus, — dans la gauche tout s'en va maintenant au hasard et à la débandade. Les deux journées parlementaires où le gouvernement a gagné la bataille sur le terrain de l'amnistie et de la mise en accusation, ont suffi pour amener cet état de choses qui ne serait peut-être pas résulté d'un échec franchement encouru et subi. Il n'y a plus de commandement en haut, en bas nulle disposition à obéir. Ce ministère qui s'engageait avec tant de hauteur, il y a quelques jours au plus, à pratiquer une politique de résistance vis-à-vis des empiètements de l'esprit révolutionnaire et les revendications de l'extrême gauche, capitule sur toute la ligne. Ses membres promettent ou font promettre par des familiers, *l'échenillage* complet de leurs services, des sacrifices indéfinis de conservateurs et des masses de fonctions aux radicaux. Craignant sans doute que ces complaisances ne suffisent point encore à rallier leurs troupes disloquées, ils ont livré en pâture aux ennemis du catholicisme la liberté de l'enseignement et les congrégations religieuses. Mais rien n'y fait : les cohortes ne se reforment pas et les drapeaux restent isolés.

Ce que voyant, les chefs commencent à se regarder de travers. La discorde qui divisait les soldats les gagne rapidement. Comme tous ces capitaines, semblables aux officiers de M. Trochu, ont été nommés à l'élection, ils entreprennent de peser mutuellement leurs titres à la confiance des subordonnés en état d'insurbordination. L'un est trop rouge, l'autre ne l'est pas assez. La faiblesse de celui-ci passe pour de la rigueur auprès de la complicité de celui-là. On voulait épurer en bas, on comprend qu'il faudra épurer en haut, se décimer soi-même : c'est à qui jettera le voisin par dessus bord.

Et voilà comme, six semaines après le 30 janvier, après la retraite de M. Dufaure, après la chute de M. de Marcère, une nouvelle crise ministérielle est annoncée toujours au plus grand profit du radicalisme.

La mort d'un cabinet, qu'est cela, après tout, par le temps de parlementarisme aigu où nous vivons ?... Vraiment, ce ne serait rien, ou du moins peu de chose, comme dit le chien de la fable, si chacun de ces ministères, en tombant, n'emportait un lambeau de gouvernement, d'autorité, une part de cette stabilité, de cette sécurité qui sont le patrimoine des citoyens, des conservateurs comme des républicains modérés.

D'après certaines confidences du grand monde officiel (vieux très vieux style), M. Waddington aurait accepté de servir d'intermédiaire à un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre grâce à ses bons offices, le rétablissement de l'entente cordiale serait en bonne voie, et quelques-uns vont jusqu'à parler de ce qui aurait paru la chose du monde la plus impossible, il y a un an, d'une triple alliance franco-anglo-russe.

Ce que peuvent avoir de fondé ces révélations, il faudrait le demander à l'un des plus chers confidents de M. Gambetta, qui, hier, en parlait assez indiscrètement dans un couloir du palais-Bourbon.

On annonce que dans l'épuration qui se prépare du personnel administratif et judiciaire de l'Algérie, des mesures seront prises pour réserver des situations « convenables » à un certain nombre d'amnistiés de la Commune.

La reine d'Angleterre, dans son passage à Paris pour se rendre en Italie, descend chez lord Lyons qui cède sa chambre à coucher à sa Souveraine.

Le duc et la duchesse de Connaught se rendant à Gênes d'où ils iront faire visite à leur royale mère sur le lac Majeur. La reine Victoria veut maintenir le plus strict incognito et ne recevra même pas la famille royale d'Italie.

En vous rendant compte de l'inauguration de l'orgue construit par M. Merklin pour la chapelle des R.R.P.P. Dominicains, je vous ai dit avec quelle éloquence le P. Monsabré avait exposé le rôle de cet instrument comme auxiliaire du culte et interprète des prières humaines s'élévant vers la Divinité.

Le monde financier se préoccupe du dépôt du rapport sur le *coup de la Conversion* et de la discussion qui peut s'engager à ce sujet.

Toujours peu d'affaires en tous genres.

Sur nos marchés de province, les prix des blés n'offrent que des variations insignifiantes. La tendance plus calme sur les halles de l'intérieur se raffermit dans nos ports, mais partout les transactions restent limitées aux strictes besoin de la consommation.

DE SAINT-CHERON.

Bulletin Economique

LE BÉTAIL AMÉRICAIN EN EUROPE

Quoi qu'en pensent les économistes du *Journal des Débats*, qui accusent l'*égoïsme* des agriculteurs demandant des droits protecteurs, les développements de la concurrence comportent un fait économique de la plus haute gravité dont on se préoccupe partout en Europe aussi bien qu'en France. Le *Waterland* de Vienne a publié sur ce danger, qui est loin d'être illusoire, des articles qui ont fait sensation. Nous analysons les traits principaux de cet intéressant travail :

« La concurrence américaine, dit notre auteur écrase les propriétaires fonciers de l'Europe dans toutes les branches de l'industrie ou de la production agricole... Le lard d'Amérique se vend à Pesth, qui avait une renommée pour ce produit ; l'esprit de vin américain se vend à Marseille à 15 0[0 meilleur marché que celui de Hongrie, et on en trouve jusqu'à Trieste.

Les grains américains se disputent avec ceux de la Hongrie les marchés de l'Allemagne et de la Suisse ; enfin, voici que le bétail américain nous arrive à son tour.

« Le beurre, le fromage, la viande conservée de toute nature, surtout le lard, la langue et le saindoux, ont pénétré depuis longtemps jusqu'au cœur de notre continent. Le transport coûte si peu ! C'est ainsi que, dernièrement, on a vu un navire à voiles américain apportant de ces provisions de New-York à *Stettin*, au prix de 1 fr. 62 pour un poids qui, de Pesth à Stettin, se paye 2 fr. 60 par chemin de fer, — De Chicago à Liverpool, le transport de la viande conservée ne coûte pas plus que de Pest à Magdebourg.

« Il y a quelques années, on s'est mis à transporter d'Amérique à Liverpool et à Londres de la viande conservée fraiche par des moyens artificiels. En 1876, il en est arrivé 188,000 quintaux en Angleterre, et, en 1878, 433,000 quintaux, d'une valeur de 4,500,000 dollars environ. — En 1870, les Etats-Unis exportaient en tout pour 36,500,000 dollars de produits ani-